

COMMUNIQUE DE PRESSE

INAUGURATION DE LA RUE DIODORE-RAHOULT

Mardi 3 juillet 2018

La rue Diodore-Rahoult constitue une desserte importante pour toute la partie sud des quartiers ouest de Romans. Elle s'étend sur un peu plus de 1,2 km, de la rue Salvador-Allende jusqu'à son intersection avec la Voie communale n°9 où débute la rue Sidonie-Gabrielle-Colette.

Une première partie de la rue avait été aménagée en 2014, entre la voie ferrée et la rue Célestin-Freinet, soit sur 200 mètres. Restait à aménager la deuxième partie, de la rue Célestin-Freinet à la rue Sidonie-Gabrielle-Colette, soit environ 600 mètres de voie.

Un futur axe principal

A l'origine, cette voirie était à caractère rural et la chaussée était très étroite : sa largeur variait entre 3 m et 3,50 m et les véhicules pouvaient difficilement se croiser sans mettre une roue dans l'accotement. Elle était par ailleurs très linéaire avec une vue très dégagée et plusieurs habitations avaient leur accès directement sur la rue.

Ce tronçon est aujourd'hui situé au centre d'une future zone à urbaniser. Il est en effet répertorié en zone constructible (2AU) au Plan Local d'Urbanisme de la ville et a pour vocation à desservir de nouveaux quartiers et donc à devenir structurant. D'où la décision de l'aménager, afin d'anticiper sur l'avenir et d'en faire un axe principal, tout en garantissant la sécurité des usagers.

Les travaux réalisés

Après l'enfouissement, en 2016, de l'ensemble des réseaux secs par le SDED, l'entreprise Eurovia, mandatée par la Ville, a donc procédé à l'élargissement de la chaussée avec la création d'un plateau surélevé pour casser la vitesse au niveau de la principale intersection ; un élargissement pour lequel la Ville avait fait l'acquisition, au préalable, de foncier.

Les besoins de l'ensemble des usagers, actuels et à venir, ont été pris en compte avec : la création d'une contre-allée destinée à desservir les maisons existantes et d'éviter ainsi une sortie directe sur la voie ; la réalisation d'un quai bus aux normes PMR ; le traçage, de part et d'autre de la chaussée, de bandes cyclables et enfin, la création de deux cheminements piétons qui prennent la forme, pour l'un, d'un trottoir en enrobé, et pour l'autre d'un chemin en stabilisé (traité à la chaux). Le tout a été doté d'un éclairage adapté.

Des bordures de caniveau ont également été mises en place afin de canaliser les eaux pluviales. Ces dernières sont traitées sur place dans les espaces verts, dans la mesure du possible, grâce à la réalisation, via Valence Romans Agglo, de puits et de tranchées d'infiltration.

Le coût des travaux

Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la Ville de Romans. Le coût global de l'aménagement est de 650 100 € TTC. Cette somme comprend les travaux de voirie et le coût des prestations annexes (acquisitions foncières, essais/contrôles, signalisation, poteaux incendie, participation à l'enfouissement des lignes aériennes).

Par ailleurs, la Ville a reçu pour cet aménagement une aide du Département de la Drôme à hauteur de 49 100 €.